



VILLE DE LAC-BROME
TOWN OF BROME LAKE

AVIS PUBLIC
RETRAIT DU PROJET DE RÈGLEMENT 596-17

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. le 3 juillet 2023, le Conseil a adopté le règlement distinct 596-17 (concernant le corridor de bruit le long de la route 104);
2. Selon la *Loi sur l'aménagement et de l'urbanisme*, ainsi que les articles 532 et suivants de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la Ville a tenu une procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter (Registre) le 21 juillet 2023;
3. Selon l'article 553 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités* et l'article 21.1 de la *Loi sur les Établissements d'hébergement touristique*, le nombre de signatures requis au Registre pour déclencher la tenue d'un référendum pour le projet de règlement 596-17 était de 51;
4. Soixante-dix-neuf (79) personnes ont signé le Registre;
5. Selon l'article 558 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, le 5 septembre 2023 était la date limite pour fixer la date du référendum par la Ville;
6. Selon l'article 559 de la *Loi sur les Élections et les Référendums dans les municipalités*, la Ville pouvait décider de retirer le projet de règlement 596-17 au lieu de procéder au référendum;
7. Lors de la réunion du Conseil du 7 août 2023, le Conseil a retiré le projet de règlement 596-17, mettant ainsi fin au processus d'adoption de ce règlement (Résolution 2023-08-269);

Donné à Lac-Brome
Ce 8 août 2023

Owen Falquero, B.A. LL.B. J.D.
Avocat Greffier